REGLEMENT TRAIL DES ETANGS DE CERGY 2027

Article 1 – PARCOURS
Trail organisé par les Feux Follets de Bernes sur Oise.
Date : 17 janvier 2027.
Course nature :
2 Parcours en une seule boucle : environ 10 et 18 km*.
Parking des coureurs : P1.
Lieu de départ et d'arrivée : Etangs de Cergy – au Parking P3.
(Signalisation dès le parking P1).
Horaire de départ : 9h30 pour le 18 km – 9h45 pour le 10km.

**Distances données à titre indicatif qui peuvent varier en fonction des GPS.*

Article 2 - CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants ont :
Licences FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité.
Pass running en cours de validité.

- ***POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET ÉTRANGERS*** :
- Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.
- Vous devrez vous connecter, dans **les trois mois précédant la compétition**, à la plateforme web dédiée : **pps.athle.fr** et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.
- Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs pour le 10km
Document sur le site : https://www.feux-follets-bernes-sur-oise.fr/inscription/ .

Article 3 – ASSURANCE
Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par l'assurance « UFOLEP-Marsh »
Individuelle civile : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ;
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement
Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol et de perte de biens personnels.
Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 4 - SECURITE
La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs bénévoles.

Un organisme de premiers secours sera présent sur le parcours et à l'arrivée.
Les secouristes seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.
Les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent se conforter aux règles de circulation définie par le code de la route.

Article 5 - RAVITAILLEMENT
Trail en semi-autonomie, ravitaillement sur le 18 km (environ mi-course).
En autonomie sur le 10 km.
Un ravitaillement à l'arrivée pour les 10 et 18 Km.

Article 6 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
La nature nous accepte : respectez là.
Ne jetez pas vos détritus au sol, ramenez-les avec vous.
Des poubelles sont à votre disposition au départ et à l'arrivée de la course et au ravito du 18 km à la mi-course.

Article 7 - UTILISATION D'IMAGES
Tous les participants autorisent les organisateurs de l'épreuve à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors des épreuves, sur lesquelles ils pourront apparaître, sous n'importe quel format et sans limite de temps, dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 8 - INSCRIPTION ET TARIFS
Seulement par internet sur le site : https://www.course-organisation.fr/inscriptions

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, voir article 2 :
De Cadet au Master 10 pour le 10Km.
De Junior au Master 10 pour le 18KM.

Tarifs : 18 Km 20 € - 10 Km 14 €.
Clôture le 15 janvier 2026 à 18h00.
Un don de 1 € sera reversé à une association caritative
Pour que votre inscription soit validée, les dossiers doivent être complets.
Limité à 800 participants.
Pas d'inscription sur place

Article 9 - REMISE DES DOSSARDS
Les Dossards sont à retirer soit le samedi après-midi de 14h00 à 17h00 aux Etangs de Cergy dans la salle à côté du parking P3 ou le dimanche matin à partir de 7h30 au même endroit.

Clôture de la remise des dossards à 9h15.
Tous les concurrents doivent présenter une carte d'identité lors du retrait du dossard
Le dossard doit être porté sur le devant et être **entièrement visible** lors de la course.

Article 10 - RECOMPENSES
Récompenses : les 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course
Remise des récompenses vers 12h00.

Article 11 – CHANGEMENT DE DISTANCE

Avant le départ : Les préinscrits doivent impérativement le signaler à la table du chrono.
Après le départ : tout coureur inscrit sur le 18 km qui décide de s'arrêter au 10km doit le signaler à la table du chrono et sera considéré comme un abandon.

Article 12 : ANNULATION, INTEMPERIE, CRISE SANITAIRE
L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.
En cas de force majeure (intempéries, crise sanitaire …) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (moins 2€ de frais bancaires) ou au report de l'épreuve à une date ultérieure.
Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Article 13 – BARRIERE HORAIRE
Pour des raisons de sécurité :
Il va être mis en place une barrière horaire en haut de l'esplanade à environ 3 km du départ, tout coureur qui passe après 10h15 devra remettre son dossard au signaleur et sera exclu de la course.

Article 14 - ENGAGEMENT DES COUREURS
Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.

Feux Follets de Bernes sur Oise
Mairie de Bernes sur Oise
95340 Bernes sur Oise
Site : www.feux-follets-bernes-sur-oise.fr